

## **Les entreprises innovantes estiment que les mesures vont dans le bon sens mais que la relance devra être pensée dans la durée**

Dans le cadre de la crise du COVID 19, le Comité Richelieu a sollicité ses membres (start-up, PME et ETI innovantes)<sup>1</sup> afin de connaître leur opinion sur les **mesures mises en place par les pouvoirs publics face à la crise**. Nous les avons également interrogés sur leurs attentes s'agissant de la 'sortie' de crise. Les enseignements sont clairs.

**Si les résultats de l'enquête démontrent globalement un satisfecit sur les engagements pris par les pouvoirs publics (77% des répondants estiment ne pas avoir connu de difficulté auprès de leurs interlocuteurs des services de l'Etat dans l'application des annonces du Gouvernement), ils démontrent aussi (commentaires laissés par les entreprises à l'appui) que la mise en œuvre de ceux-ci n'est pas toujours aisée ; s'agissant notamment du chômage partiel et de la concrétisation des mesures par le secteur bancaire.**

**Le point noir reste l'attitude de nombreux grands groupes qui annoncent être attentifs aux PME, ce que, dans les faits, les PME ne perçoivent pas** s'agissant spécifiquement des délais de paiement, des discussions commerciales en cours ou encore des livraisons auprès des grands groupes des commandes qui étaient en cours. Ils sont 97% à ne pas avoir constaté une accélération des paiements sur les dernières factures et 95 % à ne pas avoir perçu la mise en place de dispositions spécifiques concernant les délais de paiements dans le cadre de la crise.

**S'agissant du CIR, l'accélération de son remboursement est plébiscitée** et amène à réclamer dès à présent sa pérennisation.

Nous notons qu'il conviendrait par ailleurs de renforcer la visibilité donnée à l'action exemplaire que mène la **médiation des entreprises** dans cette période de crise.

Concernant l'après crise, **les entreprises sont unanimes dans la crainte de voir trop rapidement arriver la fin des mesures de soutien**. Elles souhaitent à 98 % que les mesures spécifiques à la crise s'inscrivent dans une durée de 6 mois ou plus pour préserver la trésorerie et soutenir la relance.

Le Comité Richelieu souhaite que le plan de relance prévoie des mesures spécifiques aux PME et à l'innovation : le soutien à la **commande publique innovante** notamment via des expérimentations encouragées à l'échelle des collectivités territoriales, le renforcement du **Crédit d'Impôt Innovation** (alignement du taux avec celui du CIR, relèvement du plafond à 1 million d'euros et extension du dispositif aux ETI) ou encore le renforcement du **statut de Jeune Entreprise Innovante**.

### **Contacts presse :**

#### **Comité Richelieu**

Sophie de Guillebon : 01 83 62 85 01  
[deguillebon@comite-richelieu.org](mailto:deguillebon@comite-richelieu.org)

---

<sup>1</sup> En PJ l'enquête expresse réalisée du 24 au 29 mars 2020 auprès des membres du Comité Richelieu - 102 réponses